



## Dommmages et interets suite a une procedeure au tribunal

Par **gilles catherine**, le **18/02/2010** à **17:11**

Bonjour,

Suite a un jugement au tribunal , je recois de mon ex employeur une somme en dommages et interets pour violation de la legislation sur les accidents du travail.

je desirerais savoir si cette somme est imposable ?

merci  
cordialement